

STATUS

du Congrès des Sociétés protectrices des animaux.

Ceux qui peuvent prendre part au Congrès sont.

- I. les délégués des Sociétés protectrices des animaux;
- II. les membres des Sociétés protectrices des animaux;
- III. les invités.

Chacun qui y prend part, reçoit *gratis* une carte de légitimation à son nom. Les cartes de légitimation sont de diverses couleurs.

Seulement les délégués des Sociétés protectrices des animaux peuvent prendre part aux votes. Chaque délégué ne dispose que d'une seule voix; c'est par la majorité des voix que les décisions se font.

Cependant, dans les cas importants, dans lesquels le scrutin est demandé, chaque délégué a autant de voix qu'il représente de Sociétés; un délégué ne peut représenter plus de 5 Sociétés et par conséquent ne peut disposer de plus de 5 voix.

Chaque Société protectrice des animaux peut envoyer 5 délégués, mais pas davantage. Les propositions faites lors du Congrès sont soumises à l'examen d'un comité spécial, formé par les secrétaires du Congrès.

Le Congrès est ouvert et clos dans la langue du pays, où le Congrès a lieu. Les rapports et les comptes-rendus se font dans la langue du pays ou dans une des langues des grandes nations. Chaque Société a aussi le droit de commencer et d'achever son rapport dans sa propre langue, cependant un tel résumé ne peut jamais dépasser 10 minutes.

Les rapporteurs sont priés de parler brièvement et de ne pas dépasser la durée d'une heure. 15 minutes sont accordées, tout au plus, à tous ceux qui prennent part à la discussion. La parole n'est accordée qu'une fois pour une proposition. Les rapporteurs ont le droit de faire le discours de clôture.

Le comité de Congrès de la Société protectrice des animaux à Budapest se constitue comme bureau juspu'au premier jour du Congrès.

Le premier jour du Congrès on élit le bureau, savoir:

- 1 président;
- 5 vice-présidents;
- 5 secrétaires.

Les non-délégués ne peuvent prendre part en général aux débats; cependant, exceptionnellement, ils peuvent obtenir la parole à la proposition de l'assemblée.